

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral : W-7275

ORVEGO®

Fongicide

Substances actives : 27 % d'Initium (amétoctradine) (300 g/l)
20,3 % de diméthomorphe (225 g/l)

Mode d'action
(groupe FRAC) : amétoctradine : 45, diméthomorphe : 40
Formule : concentré en suspension (SC)

Taille du
conditionnement : 5 litres

Fongicide de lutte contre le mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*), le mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) et le champignon du mildiou des espèces de roquette, des endives et des salades

APPLICATION

Mode d'action

Orvego est une nouvelle combinaison de fongicides composée des substances actives Initium (amétoctradine) et diméthomorphe (DMM).

L'Initium est une substance active d'un type nouveau appartenant au groupe des pyrimidylamines avec effet préventif durable. Il inhibe la respiration des mitochondries dans le complexe III et empêche ainsi la production d'énergie du champignon du mildiou (Oomycètes). L'Initium agit contre les stades infectieux du mildiou et inhibe en particulier la différenciation des zoospores dans le zoosporange, la dispersion des

zoospores en dehors du zoosporange, la mobilité des zoospores et la germination des zoospores enkystés.

L'Initium se fixe avec facilité à la pellicule cireuse qui recouvre la surface des plantes et y établit des dépôts robustes de substances actives qui, dissous à plusieurs reprises par l'humidité, continuent à se propager. L'Initium n'est pas systémique et ne peut donc atteindre que les stades de l'agent pathogène à la surface des plantes.

Le mode d'action de DMM a fait ses preuves et est efficace à tous les stades de développement du champignon pour lesquels une croissance cellulaire active a lieu. DMM a un effet de longue durée. Il pénètre dans la feuille et la tige et se propage de la face supérieure à la face inférieure des feuilles. La substance active agit aussi bien à la surface de la plante que dans la plante elle-même et tue le champignon du mildiou à un stade d'infection précoce. DMM prévient également de manière remarquable l'essaimage des spores. En agissant par pénétration dans la plante, DMM offre une protection sûre et étendue même en cas de conditions météorologiques peu propices. Grâce à ses propriétés systémiques, les parties de la plante qui ne sont pas directement touchées par la bouillie de pulvérisation sont également protégées.

En application préventive, la combinaison d'Initium et de diméthomorphe offre une protection fiable et insensible aux intempéries de la vigne et de la pomme de terre contre le mildiou.

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. Les doses d'application recommandées par BASF, les intervalles de pulvérisation et le nombre maximum d'applications doivent impérativement être respectés.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect de la dose d'application recommandée, Orvego est bien toléré par toutes les cultures.

CHAMPS D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS

Vigne

Contre le mildiou (*Plasmopara viticola*)

Concentration : 0,1 %

Dose d'application : 1,6 l/ha

Quantité de bouillie de référence (BBCH 71-81, J-M, post-floraison) : 1600 l/ha

Volume foliaire de référence : 4 500 m³/ha

Pour cette indication, 2 applications max. par an dans la culture.

L'application par voie aérienne est autorisée.

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.

Pomme de terre

Contre le mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*) : 0,8 l/ha

dilué dans 300 à 500 l d'eau/ha

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application : 3

- pour la culture ou par an : 3

- intervalle : 5 – 10 jours

Délai d'attente : 2 semaines

Consignes d'application pour la pomme de terre

Orvego peut être adapté de manière souple à la stratégie de lutte.

L'application est effectuée à titre préventif dès le début de risque de mildiou (risque d'infection) ou après un avis d'alerte, avec des intervalles de pulvérisation de 5 à 10 jours, en fonction du risque d'infection dû aux intempéries.

La quantité d'eau conseillée est de 300-400 l/ha avant la fermeture des rangs et 300 – 500 l/ha après la fermeture des rangs.

Courges (à peau comestible)

Contre le mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*) :

0,8 l/ha

dilué dans 200 à 1 000 l d'eau/ha

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou en cas d'avis diffusé par le service d'alerte.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application : 3

- intervalle : 7 – 14 jours

Délai d'attente : 1 jour

Laitues (Lactuca) et roquette

Contre le mildiou (*Bremia lactucae*) :

0,8 l/ha

dilué dans 200 à 1 000 l d'eau/ha

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application : 3

- pour la culture ou par an : 3

- intervalle : 7 – 14 jours

Délai d'attente : 1 semaine

Poireau (plein champ, BBCH 11-48)

Contre le mildiou du poireau (*Phytophthora porri*) :

0,8 l/ha

dilué dans 200 à 1 000 l d'eau/ha

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou en cas d'avis diffusé par le service d'alerte.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application : 2

- pour la culture ou par an : 2

- intervalle : 7 – 14 jours

Délai d'attente : 1 semaine

Mâche

20.07.2023

5

Contre le mildiou (*Peronospora valerianella*) : **0,8 l/ha**

dilué dans 500 à 1 000 l d'eau/ha

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou en cas d'avis diffusé par le service d'alerte.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application : 3
- pour la culture ou par an : 3
- intervalle : 7 – 14 jours

Délai d'attente : 1 semaine

Tomate

Contre le mildiou de la tomate (*Phytophthora infestans*) : **0,8 l/ha**

dilué dans 300 à 500 l d'eau/ha

L'application est effectuée à titre préventif en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.

Nombre maximal de traitements :

- dans cette application : 3
- pour la culture ou par an : 3
- intervalle : 7 – 14 jours

Délai d'attente : 1 jour

APPLICATIONS AUTORISEES

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Culture viticole			
Vigne	Mildiou de la vigne	Dose d'application : 1,6 l/ha Application : stade 55-85 (BBCH)	1, 2, 3, 4, 5, 6
Vigne	Mildiou de la vigne	Concentration : 0,1 % Dose d'application : 1,6 l/ha Application : stade 55-85 (BBCH)	2, 3, 5, 6, 7
Cultures maraîchères			
Courges à peau comestible	Mildiou des cucurbitacées	Dose d'application : 0,8 l/ha Délai d'attente : 1 jour	2, 7, 8
Laitues (Lactuca), roquette	Mildiou de la salade	Dose d'application : 0,8 l/ha Délai d'attente : 1 semaine	2, 8
Poireau	Mildiou du poireau	Dose d'application : 0,8 l/ha Délai d'attente : 1 semaine	2, 9
Mâche	Mildiou de la mâche	Dose d'application : 0,8 l/ha Délai d'attente : 1 semaine	2, 8
Tomate	Mildiou	Dose d'application : 0,8 l/ha Délai d'attente : 1 jour	2, 7, 8
Grande culture			
Pommes de terre	Mildiou	Dose d'application : 0,8 l/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 10, 11, 12

Consignes générales / agronomiques :

- 1 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 60 m par rapport aux eaux de surface.
- 3 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 3 fois par année et par parcelle avec des produits appartenant au groupe de substances actives FRAC n° 40 (CAA, Carboxylic acid amides) ou FRAC n° 45 (QoSI, Quinone outside Inhibitor).
- 4 Application aérienne.
- 5 La dose d'application indiquée se rapporte au stade 71-81 (J-M, post-floraison) et correspond à une quantité de référence de 1 600 l/ha (base de calcul) ou à 4 500 m³ de volume foliaire par hectare. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire
- 6 2 traitements maximum par parcelle et par an.
- 7 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut, en cas de mesures réduisant la dérive, être réduite conformément aux instructions du service d'homologation.
- 8 Au maximum 3 traitements par culture à intervalle de 7 - 14 jours.
- 9 Au maximum 2 traitements par culture à intervalle de 7 - 14 jours.
- 10 Pour les pommes de terre nouvelles, 1 semaine de délai d'attente.
- 11 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 3 fois par année et par parcelle avec des produits appartenant au groupe de substances actives FRAC n° 45 (QoSI, Quinone outside Inhibitor).
- 12 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 5 fois par année et par parcelle avec des produits appartenant au groupe de substances actives FRAC n° 40 (CAA, Carboxylic acid amides).

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 2 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage. Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

- 1) Remplir la cuve aux 2/3 avec de l'eau.
- 2) Bien agiter Orvego avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
- 3) Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
- 4) Remplir la cuve avec de l'eau.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : en fonction de la culture

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Orvego est miscible avec des fongicides (Vivando[®], Sercadis[®], Signum[®], par exemple) ainsi qu'avec des insecticides et des engrais foliaires de marques de qualité.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.




Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Indication de dangers	Attention danger	Dangereux pour la santé	Dangereux pour le milieu aquatique

Mot-clé : Danger

Avertissement :

- EUH208** Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one.
Peut produire une réaction allergique.
- EUH 401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H302** Nocif en cas d'ingestion.
- H360F** Peut nuire à la fertilité.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102** À conserver hors de portée des enfants.
- P103** Lire l'étiquette avant utilisation.
- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseils de prudence (prévention) :

- P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P264 Se laver soigneusement les parties du corps souillées après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence (intervention) :

- P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P330 Rincer la bouche.

Conseils de prudence (stockage) :

- P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence (élimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de

20.07.2023

13

pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF